

Date de convocation : 11 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Quorum : 14

- Présents : 18
- Représentés : 3
- Excusés : 5
- Absents : 0
- Votants : 21

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, MM. Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Mmes Michèle PEUDENIER, Pierrette FONTAINE, M. André LEFEUVRE, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mmes Gaëlle WILLY-BONNABESSE, Catherine BOISBOUVIER, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, M. Thibaut MULOT

Etait représenté : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Annick GILLES qui avait donné procuration à Mme Annick GUILLAUME
M. Axel BELLIARD qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT
Mme Catherine BOISBOUVIER qui avait donné procuration à Mme Pierrette FONTAINE

Excusés : MM. Elie LEME, Paul GARNIER, Pascal PAILLARD, Mmes Denise CARDINAL, Lucie FOUGERAIS

Assistaient à la réunion : Mme Aurélie MARANDEAU, directrice générale adjointe

Ordre du jour

- * Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- * Désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales
- * Approbation des décisions du Maire n° 2025-037 à 2025-041
- **AMENAGEMENTS ET TRAVAUX**
 - * Réhabilitation d'équipements sportifs – salle de tennis de table
 - ✓ Avenant n° 1 au marché de travaux – lot 2
 - * Réhabilitation d'équipements sportifs – COSEC
 - ✓ Avenant n° 1 au marché de travaux – lot 1
 - * Conventions ENEDIS
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - * Modification du tableau des effectifs
 - ✓ Ouverture d'un poste au service éducation-jeunesse

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté par tous les membres présents.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Virginie DENIEL a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2025-037 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise KERLEROUX de Héric (44), titulaire du marché relatif aux travaux de rénovation de la salle de tennis de table – Lot 1 et l'entreprise SOLOMAT SPORT SERVICE de Verson (14), sous-traitant, pour un montant maximum de 1 100,00 € hors TVA.

DM-2025-038 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise PREVOSTO de Laval (53), titulaire du marché relatif aux travaux de rénovation de la salle du COSEC – Lot 2 et l'établissement BMTP de Bonchamp les Laval (53), sous-traitant, pour un montant maximum de 80 000 € hors TVA.

DM-2025-039 : Signature d'un contrat à forfait entretien et maintenance de chaufferie pour le stade municipal et la maison des associations 18 bd du Collège avec ENGIE Home Services de Cesson Sévigné (35) à compter du au 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 12 mois reconductible par période d'un an dans la limite de 15 renouvellements et un coût annuel de 951,20 € HT, révisable.

DM-2025-040 : Signature d'un contrat pour la dématérialisation et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la ville d'Ernée avec la société BERGER LEVRAULT de Boulogne Billancourt (92) à

compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 36 mois et un coût annuel de 202,83 € HT (hors revalorisation de l'indice SYNTEC).

DM-2025-041 : Signature d'un contrat de services pour la dématérialisation des pièces comptables et RH, les échanges sécurisés et le parapheur électronique avec la société BERGER LEVRAULT de Boulogne Billancourt (92) à compter du 26 novembre 2023 pour une durée de 36 mois et un coût annuel de 1 205,31€ HT (hors revalorisation de l'indice SYNTEC).

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

RÉHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – SALLE DE TENNIS DE TABLE AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 2

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, rappelle rappelle que par délibération DLCM-2025-047 du 30 avril 2025, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer les marchés entreprises pour les travaux de réhabilitation de la salle de Tennis de Table. L'entreprise MAGNY Electricité de BREVAL a été retenue pour le lot 2- Electricité CFO CFA pour un montant 19 232,00 € HT, après mise au point.

Il a été nécessaire de revoir le type et l'indice des luminaires pour être en conformité avec la réglementation pour la pratique du tennis de table. La plus-value est de 3 240 € HT, soit +16.84%.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant, étant précisé que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au budget général 2025.

Le Conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission marchés publics du 19 août 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

* approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise MAGNY Electricité comme suit :

	H.T.	T.V.A	T.T.C
Montant initial H.T. (suite à mise au point)	19 232,00 €	3 846,40 €	23 078,40€
Montant de l'avenant n°1	3 240,00 €	648,00 €	3 888,00€
Nouveau montant du marché	22 472,00 €	4 494,40 €	26 966,40€

* autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ci-annexé et tout document se rattachant à la présente délibération.

RÉHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – COSEC AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 1

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, rappelle que par délibération DLCM-2025-046 du 30 avril 2025, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer les marchés entreprises pour les travaux de réhabilitation du COSEC. L'entreprise COUPE Jérôme de FOUGERES a été retenue pour le lot 1- Couverture métallique pour un montant de 105 830,24 € HT.

Les travaux concernent la réfection de la couverture du gymnase du COSEC et de la salle de gymnastique. Il a été prévu de changer l'ensemble des chêneaux, or certains en bon état ne nécessitaient pas un remplacement mais uniquement un nettoyage et un renfort avec une membrane liquide. Au final, cela représente une moins-value de 2 139,06 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 (-2.02% par rapport au marché initial) à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission marchés publics du 19 août 2025,
A l'UNANIMITE,

* approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise COUPE Jérôme comme suit :

	H.T.	T.V.A	T.T.C
Montant initial H.T.	105 830,24 €	21 166,04 €	126 996,28€
Montant de l'avenant n°1	- 2 139,06 €	- 427,81 €	- 2 566,87€
Nouveau montant du marché	103 691,18 €	20 738,23 €	124 429,41€

* autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et tout document se rattachant à la présente délibération.

**APPROBATION DE CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC ENEDIS
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉVIATION DE LA RN12**

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, expose au Conseil municipal qu'ENEDIS va réaliser des travaux de pose de câbles haute et basse tension dans le cadre des travaux de déviation de la RN12 dans le secteur du rond-point de la route de Laval.

ENEDIS sollicite la passation de conventions de servitudes sur la propriété communale, parcelles, BL 449, BL 451, BL 452 et BL 462 pour la création de canalisations souterraines d'une longueur totale de 362 m.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

* **approuve** les conventions de servitudes à intervenir avec ENEDIS dans le cadre de cette opération pour la création de lignes souterraines moyenne et basse tension sur les parcelles communales BL 449, BL 451, BL 452 et BL 462.

* **autorise** à cet effet Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

RESSOURCES HUMAINES

**GESTION DU PERSONNEL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N° 3-2025**

Rapporteur : Gérard LE FEUVRE

M. LE FEUVRE, adjoint, expose au conseil municipal qu'un agent d'animation périscolaire du service éducation-jeunesse et sports a sollicité une mise en disponibilité pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Celui-ci était plus particulièrement affecté à l'animation de l'accueil de loisirs des Châtelets, du dispositif « chantier citoyen - argent de poche », des activités sportives et de la surveillance et animation auprès des enfants pendant les temps périscolaires.

Pour assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler ce poste à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

* **autorise** Madame le Maire à lancer la procédure de recrutement un adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Par dérogation, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code de la Fonction Publique. Les besoins du service et la nature des fonctions le justifiant, le recrutement ne pourra excéder trois ans renouvelables dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction du recrutement effectué.
Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h20.

La Secrétaire de Séance,

Virginie DENIEL



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER